

FONCIER URBANISME COPROPRIÉTÉ BORNAGE TOPOGRAPHIE BUREAU D'ÉTUDES-VRD EXPERTISE IMPLANTATION CONSEIL

BLAIN Siège social BP14. 9, rue Thomas Edison ZA les Blüchets 44130 BLAIN Tél. 02 40 79 02 70 blain@ bco-geometre-expert.fr

SAVENAY

2 rue de la Gare 44260 SAVENAY Tél. 02 40 56 91 73 savenay@ bcg-geometre-expert:

ST HERBLAIN

37 rue Bobby Sands 44813 ST HERBLAIN Cédex Tél. 02 40 86 09 73 saint-herblain@ bcg-geometre-expert.fr

PONT-CHÂTEAU

2bis rue des Châtaigniers Parc de la Cafetais BP 22 44160 PONT-CHÂTEAU Tél. 02 40 01 60 27 pontchateau@ bcg-geometre-expert.fr

NORT sur ERDRE 20, rue Aristide Briand 44390 NORT sur ERDRE

20, rue Aristide Briand 44390 NORT sur ERDR Tél. 02 40 93 19 48 nort-sur-erdre@

SARL AU CAPITAL DE 130 000 € 429 051 154 RCS SAINT-NAZAIRE APE 7112A OGE N° 2000B200010

ARCHITECTE :
M. Thierry VAUDOLON
53, Kercouret
44410 HERBIGNAC

LOTIPROMO Pôle Activ'Océan 4, Square John Bardeen 85300 CHALLANS

Client:

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune du GÂVRE

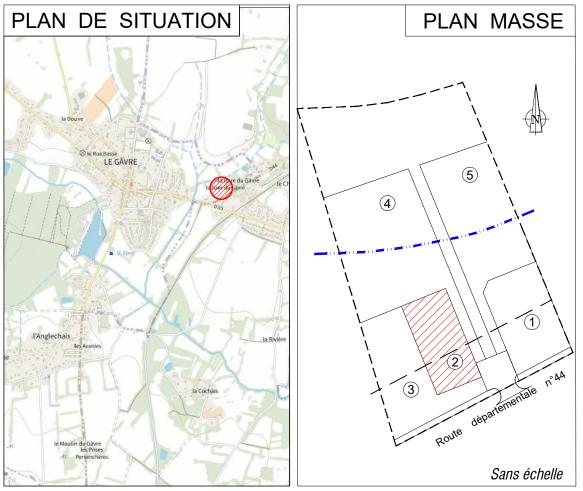
Lieu-dit "La Piquetterie"

Lotissement "La Piquetterie"

PA 44 062 21 B0001 - Arrêté du 03/03/2022

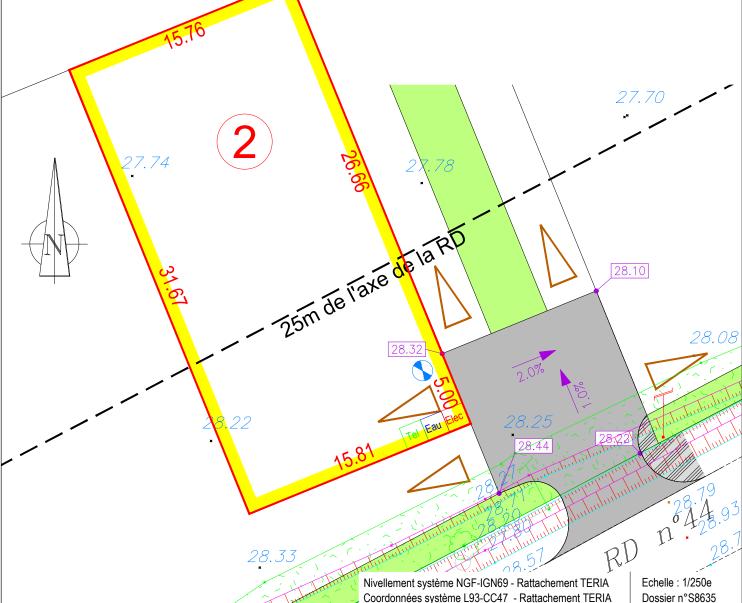
PLAN DE VENTE PROVISOIRE

LOT 2



Date	Indice	Nature des modifications
07/03/2022	Α	Etablissement des plans de vente provisoires





-Plan dressé suivant les limites apparentes de possession.
-Les cotes et les superficies ne seront définitives qu'après bornage et établissement du document modificatif du parcellaire cadastral (DMPC).

LEGENDE

□ Gr Ooge (○) Borne

Périmètre du Lot

Accès à la parcelle, Position libre, 3,5m de largeur.

Zone non aedificandi pour constructions principales et garages

Recul par rapport à l'axe de la Route Départementale

Marge de recul implantation des constructions principales

Aire de présentation des ordures ménagères

Branchements eaux pluviales



Branchements réseaux souples : électricité, eau potable téléphone et gaz

24.56

Cote altimétrique du terrain avant travaux suivant relevé topographique du 22/06/2021

Cote voirie projet

NOTA :

-Compte tenu des activités des chantiers, les constructeurs doivent impérativement vérifier les cotes périmétriques avant construction. Toute anomalie devra être signalée au cabinet BCG. Les constructeurs devront également vérifier l'emplacement exact des coffrets et des branchements avant construction.

-L'emplacement des réseaux est celui du projet V.R.D. L'aménageur se réserve le droit d'en modifier l'emplacement et d'implanter des coffrets ENEDIS 400A sur les lots pour toute raison d'ordre technique.

-Les implantations des constructions devront impérativement être réalisées par le Cabinet BCG - Agence de BLAIN (44130) 9, rue T. Edison (blain@bcg-geometre-expert.fr - 02.40.79.02.70).

-Aucun règlement du lotissement n'a été rédigé. Les règles de la zone Ub du PLU en vigueur s'appliquent.

-Les plantations existantes doivent être maintenues ou remplacées par des plantations équivalentes.

-Les lots 1, 2 et 3 auront une boite de branchement EP. Les lots 4 et 5 traiteront les eaux pluviales sur leur parcelle.

-Les eaux usées n'existent pas au droit du lotissement. Elles seront traitées par les acquéreurs conformément à une étude filière.